



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets ultimes

Question écrite n° 7019

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la situation du centre de stockage de déchets de classe 0 en Alsace, à Wittelsheim, appelé Stocamine. Les députés alsaciens ont demandé unanimement, en juillet 2012, que la procédure concernant le démarrage des travaux de déstockage des déchets mercuriels, entreposés à Stocamine, se fasse au plus vite. Cette position est conforme à l'avis unanime rendu par les treize experts du Comité de pilotage, issu du Grenelle de l'environnement afin de préserver la nappe phréatique d'Alsace. De plus, il souligne l'urgence quant au commencement de ces travaux de retrait car le toit de la mine s'affaisse bien plus vite qu'envisagé initialement. La durée des travaux serait d'environ sept ans. À cela il faut ajouter les coûts actuels liés à l'entretien courant et la surveillance du site de Stocamine qui s'élèvent à 5,5 millions d'euros annuellement. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de permettre le plus rapidement possible le retrait des produits dangereux en vue de préserver la nappe phréatique d'Alsace.

Texte de la réponse

La société Stocamine, filiale des mines de potasse d'Alsace (MDPA), a été autorisée en 1997 à exploiter un stockage souterrain de déchets industriels sur la commune de Wittelsheim (Haut-Rhin). Cette activité a été suspendue en 2002 à la suite d'un incendie. Dans la perspective de la fermeture définitive de ce stockage, la question du maintien ou du retrait des déchets entreposés au fond s'est posée. Le choix doit tenir compte des conséquences potentielles à long terme, en particulier sur la nappe phréatique d'Alsace, de la présence des déchets et des enjeux de santé et de sécurité pour les opérateurs chargés des opérations. En 2013, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a décidé de relancer une concertation locale pour recueillir les observations d'un large public : habitants, élus, acteurs représentatifs, collectivités, représentants socio-professionnels, associations, etc. Elle a débuté en novembre 2013 pour s'achever à la mi-février 2014 et a été menée sous l'égide d'un garant désigné par la commission nationale du débat public (CNDP). Elle a porté sur 5 scénarios de fermeture. Cette concertation s'est déroulée dans des conditions qui ont manifestement pu permettre la bonne diffusion des éléments de débats et l'expression des parties intéressées. La ministre sera amenée à prendre prochainement une décision sur la stratégie de fermeture de l'installation, sur la base des conclusions de la concertation. La ministre reste très attachée à ce que les opérations à venir soient conduites, à la suite, avec la plus grande transparence.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7019

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5649

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4966